LA TRÊVE DE L'EXPOSITION

LA C.N.P.F. ET LA C.G.T.

ont accepté le principe de la reconduction pour une durée de six mois de conventions collectives

L'assentiment des deux organisations patronale et ouvrière a été recueilli par M. Léon BLUM au cours des entrevues de ces derniers jours.

Paris, 6. — La présidence du Conseil communique :

« Le président du Conseil a convoqué dans la soirée de mardi 9 mai le bureau de la Confédération nationale du patronat français et, dans l'après-midi de mercredi, le bureau de la Confédération générale du travail. Dans un intérêt de paix publique sur lequel il est superflu d'insister, le président du Conseil a demandé aux deux organisations d'accepter la reconduction, pour une durée de six mois, des conventions collectives actuellement en cours. Il se félicite d'avoir recueilli, dès le lendemain, l'assentiment de principe de l'une et de l'autre ».

Réunion de la Commission Exécutive de la C. G. T.

Paris, 6. — A la suite de la réunion d'hier du bureau de la C.G.T et de la Fédération des métaux à la présidence du Conseil, le bureau confédéral a décidé de réunir, ce matin, sa commission exécutive. La réunion a eu lieu à 9 heures.

L'acceptation de la C. G. T.

Paris, 6. — La Confédération générale du travail communique, à 13 h. 15, la note suivante :

« La commission administrative de la C.G.T., réunie exceptionnellement le 6 mai 1937, a voté, à l'unanimité, la résolution ci-après :

» Répondant à l'appel du gouvernement, la Confédération générale du travail qui, dans son action, a toujours considéré que l'application des réformes sociales entraînait la reprise économique ainsi que le bien-être pour tous, déclare donc être prête à accepter que soient prorogées jusqu'au mois de novembre les conventions collectives de travail venant à renouvellement sous la triple garantie :

» 1° Que seront également prorogées les lois sur les conséquences monétaires de la dévaluation et la loi sur la conciliation et l'arbitrage, de manière que le rajustement nécessaire des salaires puisse être assuré par cette procédure légale ;

» 2° Que le droit au travail soit assuré contre tout arbitraire par le vote d'une loi relative aux conditions d'embauchage et de débauchage (la C.G.T. peut dénoncer sans crainte de démenti les nombreux renvois arbitraires de travailleurs frappés pour leur action, soit comme militants, soit comme délégués ouvriers. L'intervention illégale de formations factieuses pour l'embauchage des ouvriers, la constitution de bureaux d'embauche créant la préférence pour les affiliés de ces mêmes partis factieux, opérations visiblement dirigées contre la C.G.T. et les droits ouvriers) ;

» 3° Que des dispositions soient prises pour permettre une application généralisée et totale des congés payés.

» En prenant cette attitude, la Confédération générale du travail a la certitude de servir les intérêts du pays en permettant, pour toute la durée de l'exposition, dont le succès est nécessaire à l'économie nationale de résoudre légalement et pacifiquement la majeure partie des différends pouvant survenir entre employeurs et salariés.

» La commission administrative de la C.G.T. doit également rappeler qu'un certain nombre d'industries ne sont pas encore comprises dans le réseau des conventions collectives et qu'en outre il a été fait un usage trop restreint du droit conféré au ministère du Travail d'étendre régulièrement ces conventions dans une même industrie. Toutes ces dispositions sont indispensables pour établir l'ordre dans la légalité et de même des mesures efficaces doivent être prises sans délai pour assurer d'un emploi les travailleurs du bâtiment.

» En réalisant ces mesures qui sont de droit, la Confédération générale du travail donnera à nouveau le témoignage de l'attachement dont elle ne s'est jamais départie, à l'intérêt général du pays. Elle est seulement sûre de traduire les aspirations profondes de la classe ouvrière organisée qui, dans le respect et la consécration des droits acquis et des devoirs qui en découlent, entend collaborer loyalement et de toutes ses forces à l'œuvre urgente de redressement et de développement de l'économie nationale.

» Elle affirme à nouveau que toutes les forces du travail organisé dans la C.G.T. sont au service de la démocratie, de la démocratie vraie, celle qui veut le bien public, la justice, le progrès social et la paix ».

La lettre de la Confédération Générale du Patronat à M. Léon Blum

Paris, 6. — La Confédération générale du patronat français communique le texte de la lettre suivante qu'elle a adressée à M. Léon Blum :

« Monsieur le Président du Conseil,

» Vous nous avez fait l'honneur de nous demander notre agrément à la prorogation, pour une durée de six mois au minimum, des conventions collectives venant à échéance à partir d'une date à fixer prochainement. Nous ne pouvons interpréter cette suggestion que comme la marque de votre désir d'ajourner pendant une certaine période, notamment pendant celle de l'Exposition Internationale de 1937, des négociations difficiles et peu favorables à l'atmosphère qui convient à cette manifestation comme au redressement économique du pays.

» Nous partageons cette préoccupation et contrairement à certaines campagnes d'excitation qui motivèrent notre protestation formelle, nous l'avons montré. Il n'a pas notamment dépendu du patronat que la préparation de l'Exposition se poursuive dans de meilleures conditions certains d'entre nous ont même trop longtemps, en cette occasion et en considération du but d'intérêt général, poursuivi, supporté un régime de travail inadmissible, dans les conséquences duquel nous déclinons toute responsabilité.

» Nous ne laisserons jamais en tous cas introduire de telles méthodes dans la vie normale de nos entreprises. C'est le souci de cette dernière des responsabilités morales et matérielles dont nous avons la charge qui dictera notre réponse à la demande que vous avez bien voulu nous adresser.

» Nous sommes prêts à accepter la prorogation demandée mais nous ne pouvons pas admettre que soient proroges en même temps les abus qui vicient l'application des lois et conventions existantes et dont la prolongation à la faveur d'une « pause apparente » semblerait signifier que nous les acceptons.

» Le renouvellement des conventions collectives nous eut permis d'exiger à cet égard, des garanties dont l'adhésion à votre proposition nous conduit à demander au gouvernement l'expression publique et formelle. Nous demandons en premier lieu que le gouvernement mette fin aux atteintes à la propriété sous forme d'occupations illégales et aux atteintes plus graves encore à la liberté du travail dont ont été victimes au cours de ces dernières semaines avec une fréquence accrue les collaborateurs de tous ordres et particulièrement la maîtrise de nos entreprises.

» Nous tenons en outre à marquer avec force que notre adhésion à la prorogation des conventions collectives ne modifie en rien notre volonté formelle de n'admettre dans l'intérêt des employeurs comme des employés aucune intervention dans l'autorité du chef d'entreprise, corollaire de ses responsabilités et singulièrement dans les opérations d'embauchage et de débauchage dont la sanction relève aux termes de la loi de la juridiction prudhomale seule.

» Notre position est claire. Elle est celle de tous les patrons français du plus petit au plus grand. Nous ne pouvons cacher que le régime actuel rend des à présent impossible pour certaines branches de la production de la distribution et surtout du petit commerce le maintien de leur activité normale.

» Il est tragiquement vrai qu'en ce qui concerne la masse des détaillants des petits industriels et des artisans, cette activité est gravement amenée et leurs moyens de paiements réduits à l'excès. Il est donc indispensable en toute hypothèse de prévoir à cet égard des aménagements immédiats.

» A plus forte raison cette situation ne doit-elle pas être aggravée par la continuation d'atteintes répétées au bon fonctionnement des entreprises à quoi ni de près, ni de loin, notre adhésion ne peut comporter l'apparence d'un acquiescement.

» Nous nous permettons d'ajouter que dans notre esprit la prorogation s'entend non seulement des conventions venant à échéance pendant la période envisagée mais de celles qui ont déjà été dénoncées et dont le renouvellement est en cours. Nous comprenons également que la reconduction des conventions collectives suspend l'effet des clauses qui, pour certaines d'entre elles, comportent des possibilités de révision non prévues par la loi.

» Veuillez agréer, M. le Président du Conseil, l'assurance de notre haute considération ».

LA GUERRE CIVILE EN ESPAGNE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Actuellement, le gouvernement de la République peut annoncer que l'ordre public s'est rétabli à Barcelone aussi rapidement qu'il avait été altéré au cours de ces dernières heures.

Le décret de Valence

Valence, 6. — Le Gouvernement a décrété : 1. Tous les services d'ordre public en Catalogne dépendant directement du gouvernement central ; 2. L'armée de l'Est, c'est-à-dire celle du front d'Aragon, dépendra directement du général commandant la 4e division ; 3. Le général José Aranguren Roldan est relevé de ses fonctions de commandant de la 4e division (Catalogne) ; le général Sébastian Pozas Perease est nommé à sa place.

L'émeute de Barcelone n'est pas exclusivement anarchiste

Paris, 6. — L'ambassade d'Espagne communique que l'émeute de Barcelone n'est pas exclusivement anarchiste. Quand les insurgés se croyaient maîtres de la situation l'ancien drapeau monarchiste apparut à certains balcons. De nombreux insurgés militaires se sont glissés parmi les émeutiers. Réunis en une formation « la Cinquième colonne », d'autres éléments du même genre ont déjà tenté des coups de main à Madrid, à Valence, etc. Néanmoins quelques groupes anarchistes ont opéré à Barcelone, certains de bonne foi, ils veulent s'opposer à la centralisation du Gouvernement militaire sur le front d'Aragon. Le principe d'autorité incarné par le Gouvernement de Valence sort fortifié de cette nouvelle épreuve. Selon la note officielle de l'Ambassade, l'anarchie n'est qu'un espoir de plus pour ses ennemis intérieurs et extérieurs. Mais le nouvel Etat républicain espagnol se montre chaque jour plus invinsible au feu comme à l'arrière-garde.

Les insurgés contrôleraient le Rio de Bilbao

Vitoria, 6. — Grâce aux positions qu'ils ont conquises sur les hauteurs qui se trouvent entre Amorebieta, Guernica et Bermeo, les nationalistes peuvent être considérés comme ayant le contrôle de l'embouchure du Rio de Bilbao.

Il semble que l'estuaire du fleuve sera incessamment sous le feu de leurs canons et que, de ce fait, tout trafic sera rendu impossible dans le port, aussi bien de nuit que de jour.

Valladolid bombardé par les Républicains

Vittoria, 6. — Valladolid a été bombardé hier par des avions gouvernementaux. On compte 75 morts et 115 blessés.

Calme complet en Aragon

Saragosse, 6. — Le calme le plus complet règne sur le front d'Aragon. Des reconnaissances nationalistes ont l'impression que les gouvernementaux ont abandonné le contact sur tout ce front.

Le communiqué de Salamanque

Salamanque, 6. — Communique officiel du Grand Quartier Général (situation à 20 heures) :

Armées du Nord. — Front de Biscaye. — Après les nombreuses pertes que nous avons causées à l'ennemi ces jours derniers, la journée a été tranquille sur tous les fronts. Nous avons observé l'ennemi construisant des tranchées.

Dans le secteur de Bermeo, nous avons fait, à la suite d'un coup de main, quelques prisonniers avec leur armement.

Front de Santander. — Quelques escarmouches ont eu lieu à nos avant-postes, face à Espinosa et Brieva.

Armées du Sud. — Sur le front de Grenade, dans le secteur d'Orgiva, une petite attaque ennemie déclenchée la nuit dernière a été facilement repoussée.

L'« Almirante Cervera » aurait tenté de couper le convoi transportant les enfants réfugiés

Bilbao, 6. — On rapporte que le croiseur insurgé « Almirante Cervera » est apparu dans la brume et a essayé de couper le convoi des vaisseaux transportant des enfants réfugiés. Le navire britannique « Royal Oak » a arrêté la manœuvre de ce dernier.

3.300 personnes embarqueront sur l'« Habana »

Bilbao, 6. — Le premier convoi d'évacués, qui sera embarqué à bord du vapeur « Habana », est composé de 2.300 enfants et de 1.000 adultes, qui se trouvent dans les conditions requises par le gouvernement anglais pour l'évacuation. 800 enfants seront dirigés sur l'île d'Oleron et 1.500 sur Biarritz.

Le vapeur « Izarra » transportant 500 réfugiés a quitté Bilbao

Bordeaux, 6. — Ce matin à 6 h. 30, le vapeur « Izarra » a quitté Bilbao, ayant à bord 500 réfugiés environ. Ces réfugiés seraient destinés au département du Lot-et-Garonne. Avant de débarquer, les réfugiés devront passer devant le service sanitaire.

Un avion d'Air-France essuie un feu de mitrailleuses à proximité des Baléares

Le bureau de la Compagnie Air-France à Alger publie à ce propos le communiqué suivant :

« L'hydravion « Ville de Toulon », du service régulier Marseille-Alger, piloté par Feru, a essuyé, hier, une salve d'artillerie lorsqu'il se trouvait à proximité des Baléares, à plus de 2.000 mètres d'altitude dans un ciel brumeux. Le pilote a manœuvré immédiatement de façon à s'écarter de la zone battue et l'appareil est arrivé à Alger sans encombre pour en repartir demain comme de coutume. Cet incident n'a entraîné aucune conséquence, pas plus pour les passagers que pour l'appareil ».

LE BOMBARDEMENT DE GUERNICA ÉVOQUÉ AUX COMMUNES

Londres, 6 — Parmi les très nombreuses questions posées aujourd'hui aux membres du gouvernement avant l'ajournement de la Chambre des Communes, la destruction de Guernica et les polémiques soulevées au sujet de la responsabilité de l'ordre du bombardement ont poussé plusieurs députés à souligner l'opportunité de la création d'une Commission internationale indépendante chargée d'enquêter à ce sujet.

« Ces faits, a reconnu lord Cranborne, incitent certainement à étudier l'opportunité d'agir ainsi. »

D'autres parlementaires abordant la question de l'arrivée récente d'avions étrangers en Espagne, lord Cranborne a répondu :

« Des informations tendant à montrer que des avions et des moteurs d'avions ont été livrés depuis mars ont été reçues, mais aucune n'a été confirmée par des témoignages directs. Cette question de l'aviation, a ajouté le sous-secrétaire d'Etat devant l'insistance des députés, est extrêmement difficile, elle doit être traitée avec beaucoup de précautions. Même s'il n'a pas été complètement efficace, je pense toujours que le plan de contrôle est très avantageux et je pense que tous ces aspects de la question sont présents à l'esprit du Comité de non-intervention. »

Une note du Ministre des Affaires Etrangères Espagnol a été remise à Londres

Londres, 6. — On confirme ce matin dans les milieux diplomatiques anglais qu'une note a été remise hier au Foreign Office par M. de Azcarate, ambassadeur d'Espagne.

Cette communication du ministre espagnol des Affaires étrangères a trait au bombardement de Guernica. Elle fait actuellement l'objet de l'étude des services compétents du Foreign Office et aucun commentaire ne peut être obtenu à son sujet avant que cet examen n'ait été complété.

L'ACTEUR PAUL MUNI QUITTE LA CAMERA

Hollywood, 6. — L'acteur Paul Muni a annoncé aujourd'hui qu'il se retirait du cinéma.

— Je n'ai aucune raison, a-t-il déclaré, de continuer à amasser de l'argent quand mon avenir est déjà confortablement assuré.

Les Fêtes du Cinquantenaire du Syndicalisme chrétien, à Lille

UNE VUE DU CORTÈGE BOULEVARD DE LA LIBERTÉ.

Le Cinquantenaire de la fondation du Syndicalisme Chrétien fut célébré hier à Lille. Plusieurs manifestations, qui furent suivies par une nombreuse assistance se déroulèrent au cours de la journée.

A cette occasion, les adhérents et représentants des syndicats affiliés à la Confédération Française des Syndicats Chrétiens vinrent des différentes communes comprises dans les cinq départements de la région du Nord.

Dès 9 heures, le président de la C.F.T.C., M. Jules Zirnheld, à la tête d'une forte délégation comprenant : MM. Paul Laverdant, secrétaire général de la Fédération Nationale de Lyre ; Clément, des employés ; Torcq, Broutin et Blanquart, et de nombreux délégués, se rendit au Monument aux Morts de la ville.

A 10 heures, une cérémonie eut lieu à l'église Saint-Maurice, sous la présidence de S. E. le Cardinal Liénart, évêque de Lille, et en présence de nombreuses personnalités religieuses.

Une allocution fut prononcée par le chanoine Thellier de Poncheville, qui magnifia le rôle et l'action du syndicalisme chrétien.

Un grand banquet de 600 couverts fut servi, à l'issue de la cérémonie religieuse, au Palais de la Foire Commerciale, sous la présidence de M. Zirnheld. Parmi les personnalités qui y assistèrent, citons M. Jean Bodart, député de Mons ; Mgr Hoguet, vicaire général d'Arras ; Mgr Régent ; MM. Torcq ; Broutin, secrétaire général de l'Union Régionale du Nord ; Fertin, président de la L.O.C. ; Paul Laverdin ; Ch. Corsery, directeur général des Secrétariats Sociaux ; Arreckx, président de la F.N.C. ; le chanoine Dutoo, et de nombrex professeurs des Facultés.

A l'issue du repas, plusieurs toasts furent prononcés.

Le meeting populaire

Au nombre de plusieurs milliers, les syndicalistes chrétiens, groupés en sections, gagnèrent dans l'après-midi le boulevard des Ecoles, point de rassemblement, au Palais des Sports de la Foire Commerciale, où devait se tenir, à 16 heures, un grand meeting populaire.

Le cortège, avec musiques, drapeaux, emprunta le boulevard de la Liberté, les rues du Molinel, de Paris, le parvis Saint-Maurice, les rues Saint-Genois, des Augustins, Saint-Sauveur, Frédéric-Mottez, le boulevard Louis XIV, l'avenue Julien-Destrée.

Le meeting fut honoré de la présence de S. E. le Cardinal Liénart, et fut présidé par M. Torcq. Les nombreuses personnalités présentes au banquet y assistèrent. Une vaste estrade, décorée d'oriflammes, drapeaux, avait été aménagée spécialement.

Une partie artistique précéda les discours que devaient prononcer les dirigeants du Syndicat Chrétien et plusieurs chants liturgiques furent repris en chœur par l'assistance. Plusieurs orateurs se firent ensuite entendre.

Le premier M. Georges TORCQ, président de l'Union Régionale, félicita les assistants et les remercia d'être venus en si grand nombre. Puis, prirent successivement la parole : MM. André Fertin, président de la L.O.C. ; Clément Schiettecatte, président de la J.O.C. ; Charlemagne Broutin, de l'Union Régionale des Syndicats Libres. Tous les orateurs définirent l'organisation des syndicats chrétiens, le désir de leurs membres de collaborer avec toutes les classes de la société et cela sans dévier de leur ligne de conduite.

Le discours de M. J. Zirnheld

L'orateur, président de la C.F.T.C., salue par les travailleurs chrétiens assemblés, adressa tout d'abord un hommage à la mémoire de MM. Decoopmans, Arthur Houte, Mgr Six, Mgr Vanneuprille, anciennes chevilles ouvrières pour la formation du Syndicalisme chrétien, à MM. Bernard Leclercq, Léon Vieillefon, qui continuèrent leur action.

S'adressant aux syndiqués libres, aux militants du Syndicalisme chrétien, M. J. Zirnkeld félicita ceux qui souffrirent pour défendre leur cause. Proclamant « l'indispensable du Syndicalisme chrétien », l'orateur lança un puissant appel « aux ouvriers de la première heure qui ont supporté tout le poids de l'action et qui doivent rester l'exemple, aux patrons pour qu'ils comprennent leurs devoirs dans leur intérêt, aux frères de travail, pour qu'ils admettent la solidarité dans la liberté, aux jeunes, pour qu'ils assurent les lendemains ».

Le Président de la C.F.T.C. termina par une affirmation de confiance dans l'avenir du Syndicalisme chrétien, du pays et de ses institutions.

Le cardinal LIENART félicita ensuite les congressistes de leur esprit d'association, fit l'éloge de leur force et de leur action menée depuis cinquante années. « L'Eglise, dit encore le cardinal, vous apporte son approbation et son encouragement ». Le cardinal Liénart termina en demandant aux syndicalistes de persévérer dans leur œuvre.

Le cardinal décoral ensuite deux vieux militants chrétiens. Un vivat flamand, puis le chant des syndicats chrétiens — mettant fin ainsi au meeting et aux fêtes du Cinquantenaire — furent entonnés par toute l'assistance.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 7 mai. — Soleil : lever, 4 h. 23 ; coucher, 19 h. 13 ; Lune : lever, 2 h. 22 ; coucher, 13 h. 34. Saint du jour : Saint-Stanislas.

METEOROLOGIE. — Section de Lille. — Observations faites le 6 mai, à 9 h. 30 : Baromètre : 761 mm. ; hausse depuis la veille, à 17 h. 30 : 2 mm. 6 ; Thermomètre : Fronde : 12.0 ; Minima : 6.6 ; Maxima de la veille, 17.3 ; Etat hygrométrique : 67 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 17 h. 30 : Néant ; Direction du vent : Nord-Nord-Ouest ; Force : Assez fort ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : Pur ; Prévisions pour aujourd'hui : Un peu froid le matin ; beau temps.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Très nuageux et brumeux la nuit et au début de la matinée ; rares ondées sur le littoral, suivie d'une amélioration avec éclaircies assez belles l'après-midi. Le beau temps nuageux persistera sur le reste du pays.

NOTRE CALENDRIER HISTORIQUE

7 Mai

1717. L'illustre tsar Pierre-le-Grand vient visiter la France et fait son entrée à Paris, où il est l'objet des démonstrations les plus empressées de la part de la cour et de la population.

1770. Mort de François Boucher, le peintre un peu maniéré des grâces et des roses, dont on admire au musée du Louvre le chef-d'œuvre « Diane sortant du bain ».

1800. Mort du célèbre compositeur italien Piccini. Il s'était fixé en France dès 1776. Sa rivalité avec Gluck donna lieu à la fameuse querelle des gluckistes et des piccinistes.

1897. Mort du duc d'Aumale, membre de l'Académie française, quatrième fils du roi Louis-Philippe. Il était né le 16 janvier 1822. On disait de lui qu'il était le « modèle du vrai Français, n'ayant d'autre passion que la gloire de la France ».

1915. En pleine guerre, le paquebot anglais « Lusitania » est torpillé et coulé sans avertissement par un sous-marin allemand : il y a 1 386 victimes, dont plusieurs Américains, ce qui détermina ultérieurement les Etats-Unis à entrer dans la Grande Guerre.

1919. A Versailles, le traité de Paix est remis aux plénipotentiaires allemands.

1936. Le tribunal correctionnel de Bâle condamne l'espion allemand Wesemann à trois ans de pénitencier pour avoir procédé, le 9 mars 1935, à l'enlèvement du journaliste Berthold Jakob, Allemand réfugié à Strasbourg.

120 Millions à gagner
AU SWEEPSTAKE DU GRAND PRIX DE PARIS

Les billets sont en vente dès maintenant.
Vous pouvez vous les procurer en vous adressant :
à nos dépositaires,
à nos vendeurs,
ou à nos bureaux, 186 rue de Paris à Lille.

Le dixième de billet ..... 11 fr.
Le carnet de 10 dixièmes du même numéro ..... 110 fr.
Le carnet de 10 dixièmes panaches de numéros et séries différents ..... 110 fr.

Pour les envois par poste, joindre un mandat à la commande, et ajouter 2 francs pour la France et 4 francs pour l'étranger.
Aucun envoi contre remboursement.

UNE CAMIONNETTE tamponnée par un train à Huissignies

L'un des deux occupants de la voiture a succombé à ses blessures

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Mercredi soir, une camionnette appartenant à M. Belanger, demeurant à Huissignies, traversait le passage à niveau garde de cette commune, qui se trouvait ouvert à ce moment, lorsqu'un train de voyageurs venant de Bel Œil arriva. Les conducteurs, malgré tous leurs efforts ne purent éviter d'être tamponnés et tous deux, par suite de la violence du choc, furent précipités, la tête en avant, sur la voie. Ce sont les nommés Gilbert Degand, 24 ans et Charles Delcourt, habitant tous deux Huissignies. Ils ont été grièvement blessés à la tête. M. Charles Delcourt qui est âgé de 48 ans, succomba jeudi matin. Le parquet de Mons s'est rendu sur les lieux.

UNE LETTRE DES ASSOCIATIONS DE PROPRIÉTAIRES AUX PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION

Le Groupement des Association de Propriétaires du Nord et du Pas-de-Calais nous fait parvenir un exemplaire d'une lettre adressée aux Sénateurs et Députés des départements du Nord et du Pas-de-Calais et tendant à abroger le décret-loi du 16 Juillet 1935.

« Messieurs,

» Le marasme qui affecte gravement l'industrie du bâtiment crée le besoin de rechercher la solution susceptible d'y porter remède.

» Une multitude de petits travaux ne peuvent être exécutés, les propriétaires d'immeubles n'ayant plus les ressources suffisantes.

» Il faut en effet permettre aux propriétaires d'immeubles de percevoir des loyers qui pourront utilement servir aux travaux d'entretien et de réparation et donner ainsi du travail à ceux qui en réclament (ouvriers et entrepreneurs).

» **Les mesures de contrainte qui frappent la propriété bâtie affectant toute l'industrie du bâtiment.** C'est pour porter remède à cette situation que nous venons, Messieurs les Sénateurs et Messieurs les Députés, vous demander de bien vouloir prendre l'initiative de déposer un projet de loi ou plus simplement de soutenir tout projet déposé en vue de l'abrogation du décret-loi du 16 Juillet 1935 ayant réduit de 10% tous les loyers d'habitation.

» Nous nous permettons de vous rappeler que deux projets ont été déposés dans ce sens par MM. Louis Marin et autres, le premier, le 16 Juillet 1936 sous le n° 682 et le second, le 4 Août 1936 sous le n° 987.

» En ce qui concerne le Sénat, MM. Linyer et autres ont également déposé un projet le 22 Décembre 1936 sous le n° 911.

» **La politique de déflation dont s'était inspiré le décret-loi susdit ayant été abandonnée, aucune raison valable ne saurait en justifier le maintien.**

» **L'abrogation de ce décret-loi étant strictement d'ordre parlementaire,** nous espérons, MM. les Sénateurs et MM. les Députés, que vous voudrez réparer une injustice en prenant la présente demande en considération.

» Dans l'attente de vous lire favorablement, nous vous prions d'agréer, etc...

» Pour le Groupement des Associations de Propriétaires du Nord et du Pas-de-Calais : Le Secrétaire, Ernest LAMPS ».

LA FÉDÉRATION des radicaux-socialistes du Havre a ratifié la rupture avec le Front Populaire

Le Havre, 6. — On communique :

« La Fédération des comités républicains radicaux et radicaux-socialistes du Havre et de la région, réunie en assemblée générale, le 5 mai, pour se prononcer sur l'ordre du jour de rupture avec le Front populaire local, ordre du jour antérieurement voté par sa commission exécutive, a entendu les exposés d'un certain nombre d'orateurs tous opposés à la rupture. Après un discours de M. Léon Meyer, député-maire l'assemblée a ratifié la décision de sa commission exécutive. Un ordre du jour confirmant cette décision a été adopté par plus de 900 voix contre 25 ».

LE MARÉCHAL VON BLOMBERG IRA A ROME APRÈS LES FÊTES DU COURONNEMENT

Berlin 6. — Les milieux politiques confirment que le maréchal Von Blomberg ira à Rome après les fêtes du Couronnement du Roi Georges VII. La date du voyage n'est pas encore précisée.

VERS UN NOUVEAU TRAITÉ COMMERCIAL FRANCO-TURC

Ankara, 6. — La délégation commerciale française qui vient en Turquie pour négocier un nouveau traité de commerce, est arrivée hier, à Ankara.

L'accord sur le sucre a été signé hier à Londres

Londres, 6 — L'accord intervenu à la Conférence internationale du Sucre a été signé à Londres cet après-midi.

La délégation française a signé la Convention du Sucre, un accord étant intervenu au cours d'une interruption de la séance publique, accord aux termes duquel la langue française a été admise comme langue officielle au même titre que l'anglais. A la demande des délégués allemands et russes, les textes seront également rédigés dans ces deux langues.

LES GROS LOTS DE LA Loterie de la Presse
doivent tenter tout le monde
N'HESITE PAS A COURIR VOTRE CHANCE
Prix du billet : UN FRANC
S'adresser au bureau du journal ou à nos revendeurs
Pour les envois par la poste joindre 50 centimes pour frais d'affranchissement

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE Couverture rouge

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC

En dehors de la cérémonie officielle aucun défilé ne sera toléré à Paris

Paris, 6. — Dimanche matin, à l'occasion de la fête nationale de Jeanne d'Arc, une cérémonie officielle se déroulera, comme les années précédentes, devant la statue de l'héroïne, place des Pyramides.

M. Gasnier-Dupare, ministre de la Marine, y représentera le gouvernement aux côtés des délégations du Conseil municipal et de différents groupes constitués.

Un dépôt de gerbes et de couronnes de fleurs au pied de la statue de Jeanne d'Arc précédera un défilé d'un détachement de troupes avec drapeau et musique.

Mais contrairement à ce qui s'est passé jusqu'ici il n'y aura, à l'issue de la cérémonie officielle et militaire aucun défilé de délégation ou d'organisation politique ou confessionnelle. En effet, le ministre de l'Intérieur n'a autorisé pour dimanche aucun rassemblement, aucune manifestation, aucun cortège, aucun défilé civil sur la voie publique, notamment place Saint-Augustin et rue de Rivoli.

Une protestation du parti républicain national et social

Le parti républicain national et social que préside M. Pierre Taittinger, député de Paris, a communiqué à ce sujet à la presse une protestation disant instamment :

« Le parti républicain national et social, après avoir pris connaissance de la décision du gouvernement d'interdire toute manifestation publique à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc, proteste avec indignation contre cette nouvelle atteinte à notre dignité nationale.

» En empêchant les Français de rendre un public hommage à Jeanne d'Arc, paysanne de France, le gouvernement manifeste une fois de plus sa volonté de prescrire le drapeau tricolore et de réserver la rue aux manifestations de violence et de haine. »

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ Le vrai Magazine des Familles Paraît le Mercredi 20 pages — 40 cent.

La presse allemande marque sa satisfaction des entretiens de Rome

Berlin, 6. — La presse allemande exprime une vive satisfaction devant les résultats des entretiens entre le baron von Neurath, ministre des Affaires étrangères du Reich, et les dirigeants de la politique italienne.

La collaboration italo-allemande est renforcée. La visite du ministre allemand des Affaires étrangères a confirmé la réalité de l'axe Berlin-Rome, déclarent les journaux en commentant le communiqué publié à l'issue des entretiens.

Le correspondant de la « Deutsche Allgemeine Zeitung » à Rome écrit :

« Dans la question d'Espagne, Rome et Berlin sont fermement résolus à maintenir leur point de vue, car elles ne sauraient tolérer que le bolchevisme s'implante à l'ouest de l'Europe. Rome et Berlin veulent permettre au peuple espagnol de décider lui-même de son destin politique. Aussi la proposition germano-italienne tendant au retrait de tous les volontaires d'Espagne reste-t-elle au programme des deux gouvernements ».

UN ODIEUX CAMBRIOLAGE DANS UNE ÉGLISE DE ROUBAIX

Hier matin, vers 6 h., le sacristain de l'église N.-D. de Lourdes, M. Denys, constata, en arrivant à l'église, qu'on avait tenté de fracturer un tronc. Après avoir sonné la messe, en préparant le maître-autel, il s'aperçut que le tabernacle avait été ouvert et que des hosties étaient répandues sur la table d'autel et sur les marches. Une vingtaine d'entre elles avaient été mâchées et replacées dans le tabernacle.

M. l'abbé Debrune, avisé, constata bientôt, à son tour, qu'on avait volé une lunule en vermeil d'une valeur de 500 francs.

A un autel voisin, les cierges avaient été renversés.

Au cours de leur enquête, les gendarmes Ménard et Lecocq purent établir que le voleur (car il semble bien qu'il n'y ait eu qu'un seul cambrioleur) a pénétré dans l'église en fracturant une porte provisoire qui donne sur le jardin, à l'emplacement où s'érigera le presbytère.

Tous les troncs avaient subi des pesées, mais avaient également résisté.
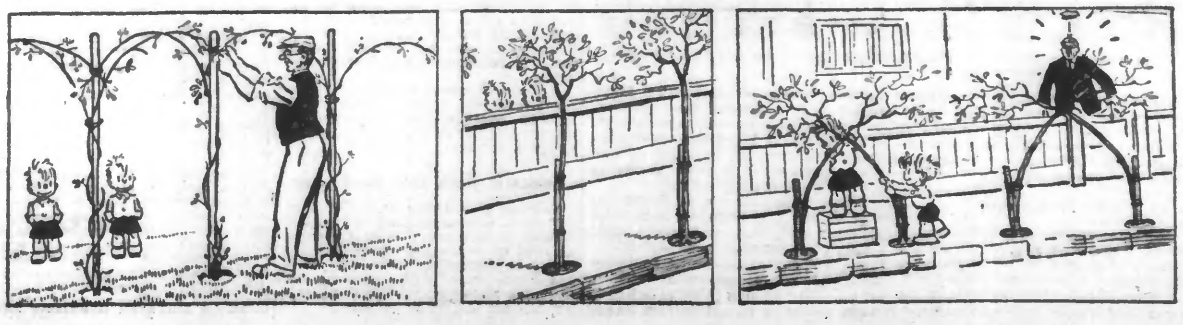
« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX